



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 363-2021

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF  
# 64-89-6

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil a adopté le projet de règlement # 363-2021 modifiant le règlement administratif numéro 64-89-6, dont l'effet est l'ajout de terme dans la section « définitions de termes » et l'ajout de dispositions relatives à la délivrance d'une attestation de conformité pour installation septique par un professionnel autorisé.

Ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures. De plus, une demande pour l'obtention d'une copie informatique peut être acheminée par courriel : [info@saint-didace.com](mailto:info@saint-didace.com)

Toute personne intéressée de la municipalité de Saint-Didace peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 16 mai 2021, inclusivement. Ces commentaires seront soumis au conseil municipal préalablement à l'adoption du règlement.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier du bureau municipal ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Madame Chantale Dufort, directrice générale  
380, rue Principale, Saint-Didace (Québec) J0K 2G0  
[info@saint-didace.com](mailto:info@saint-didace.com)

Fait et donné à Saint-Didace ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2021

Chantale Dufort  
Directrice générale